

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 19 MAI 2025 à 18 h 00, SALLE DU CONSEIL

Nombre de conseillers : 15 - En exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 12 mai 2025

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mai, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Thierry PERROT, Armelle PAGEAUT, Arlette DEVILLE, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Jean SOUCHAUD

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Michel THEVENET a donné pouvoir à Arlette DEVILLE

Hugues MANESSE a donné pouvoir à Gisèle JEAN

Catherine PAPILLIER a donné pouvoir à Jean SOUCHAUD

Étaient absent(e)s : Lesley KOOLMAN

▷ **Ordre du jour :**

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

- ✓ Position du conseil municipal sur les éoliennes du Vigeant

FINANCES :

- ✓ Revalorisation d'un loyer
- ✓ Subvention Activ3 Bâtiment mairie – modification
- ✓ Subvention à l'école pour le voyage scolaire
- ✓ Attribution de compensation 2025 : régularisation 2024 coût service instruction du droit des sols et actualisation volontariat contingent incendie 2025
- ✓ Camping : tarifs de la guinguette 2025

PARTIE NON DÉLIBÉRATIVE :

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Préparation festival et saison d'été
- ✓ Course cycliste du 1^{er} juin
- ✓ Coupure RD25A du 2 juin au 5 septembre
- ✓ Pigeons
- ✓ Compte-rendu de la commission Tourisme
- ✓ Compte-rendu Accessibilité
- ✓ Compte-rendu Vente chemins ruraux
- ✓ Compte-rendu Travaux Habitats de la Vienne

Approbation de l'ordre du jour par le conseil municipal à l'unanimité

Début de la séance 18 h 00

Est élu(e) secrétaire de séance : Didier NIQUET

Approbation du compte-rendu du conseil du 25 mars 2025 à l'unanimité

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES EOLIENNES DU VIGEANT

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est organisée du 5 mai au 5 août 2025 concernant la demande pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes du Vigeant et Usson-du-Poitou, dénommé « Le Vigeant 2 ».

Ce projet est porté par l'entreprise Windstrom. Il serait implanté à proximité de 5 éoliennes déjà installées au nord-ouest de la commune, à proximité du centre d'enfouissement technique. Cette zone est limitrophe des communes d'Usson-du-Poitou, Queaux et Saint-Martin-l'Ars.

Ce futur parc serait composé de 6 éoliennes de 180 m en bout de pale. 5 éoliennes seraient implantées sur la commune du Vigeant et 1 éolienne sur la commune d'Usson-du-Poitou.

Ces aérogénérateurs d'une puissance de 5.7 MW représenteraient une installation totale de 37.2 MW, soit une production de 70 000 MWh/an ou la consommation de près de 14 000 ménages. Le raccordement serait envisagé au futur poste source installé à Usson-du-Poitou.

La commune d'Usson-du-Poitou s'est prononcée défavorablement à ce projet à deux reprises : par sa délibération n°2020-08-16 du 14 septembre 2024 ainsi que celle n°2024-07-14 du 18 novembre 2024. La commune du Vigeant doit émettre un avis lors du conseil municipal du 21 mai prochain. Elle a cependant identifié une partie du projet en ZAE nR.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin de se prononcer sur ce dossier.

Considérant que :

- Le nombre d'éoliennes s'est multiplié récemment autour de la commune ou dans un environnement proche : plus de 60 autour de la commune sur un rayon de 12km. Les plus récentes celles de Millac et Le Vigeant associées aux anciennes créent un effet d'encerclement et de saturation visuelle.
- La visibilité sur la rive de Persac : le château de La Messelière est couronné des 5 éoliennes actuelles à Le Vigeant, ainsi que le château de Chamousseau sur l'autre côté.
- Sur les points les plus hauts de la commune et sur 360°, une trentaine d'éoliennes sont visibles et dénature l'horizon. La nuit, elles clignotent et peuvent perturber toute vie nocturne.
- Selon le vent, le bruit des éoliennes s'entend dans le bourg et notamment rue de la fontaine.
- Le conseil s'interroge sur le passage des grues et des grands Murins espèce protégée et particulièrement nombreuse sur la commune de Queaux : la colonie de Queaux est la plus nombreuse recensée dans la Vienne.
- Aujourd'hui la production d'énergie renouvelable dans le secteur du Sud Vienne est largement suffisante par rapport aux objectifs du SRADETT, il est important de mieux répartir la production d'ENR issue des fermes éoliennes en Nouvelle Aquitaine.
- La commune a choisi le tourisme vert et durable comme mode de développement touristique, la beauté des paysages est importante, ainsi que le calme.
- La multiplication des mats de plus en plus hauts dénature nos paysages de bocage et notre vallée de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PRONONCE un avis défavorable au projet de parc éolien Le Vigeant 2 porté par la société Winstrom à la vue des éléments présentés ci-dessus ;
- TRANSMET l'avis à la Préfecture de la Vienne ;
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier

REVALORISATION D'UN LOYER

Le bail commercial signé pour le 3^{ter} rue du stade prévoit une révision du loyer à la date anniversaire du contrat, soit le 1^{er} mai.

La dernière revalorisation datant du 1^{er} mai 2024, l'indice du coût des loyers retenu est celui du 4^e trimestre 2024.

Madame le maire, au vu de la situation de la gérante, demande néanmoins la suspension de cette revalorisation pour l'année 2025 ainsi que la suspension du loyer pour une période de 5 mois, du 1^{er} juin au 30 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour ces deux suspensions

SUBVENTION ACTIV3 BATIMENT MAIRIE – MODIFICATION

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de faire une modification à la demande de subvention ACTIV3 au département en vue de soutenir les projets d'investissement sur le budget mairie.

Elle propose le plan de financement suivant :

NATURE	ENTREPRISES	PRIX HT	FINANCEMENT	MONTANT
Eclairage mairie et salle du conseil	LANNEAU Electricité	2 307,68 €	ACTIV 3 (66,67 %) ENERGIES VIENNE 25 % AUTOFINANCEMENT (20%)	2 885,35 €
Peintures salle du conseil	NUANCESUNIKALO	234,00 €		576,92 €
Dalles plafond salle du conseil	Menuiseries BRUNET	1 786,16 €		865,57 €
TOTAL		4 327,84 €		4 327,84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DECIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif 2025

AUTORISE Mme le Maire à faire la demande de subvention auprès du département de la Vienne

SUBVENTION ACTIV3 MATERIEL COMMUNAL

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention ACTIV3 au département en vue de soutenir les projets d'investissement sur le budget mairie.

Elle propose le plan de financement suivant :

NATURE	ENTREPRISES	PRIX HT	FINANCEMENT	MONTANT
Tables salle du conseil	VAD Collectivites	2143,40	DEPARTEMENT ACTIV 3 80% AUTOFINANCEMENT 20%	2 616,32 €
Plan d'évacuation	HM EI	110,00		
Panneaux de signalisation	Les ateliers portron	330,00		
friteuse 30 litres		687,00		654,08 €
TOTAL		3270,40		3 270,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DECIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif 2025
- AUTORISE Mme le Maire à faire la demande de subvention auprès du département de la Vienne

SUBVENTION A L'ECOLE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que le versement de la subvention pour le voyage scolaire se fera par les trois communes du RPI sur le compte de la coopérative scolaire de l'école de Persac section RPI.

La subvention versée par la commune de Queaux est de 1 009 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le versement de cette subvention à l'école.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025 : REGULARISATION 2024 COUT SERVICE INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ET ACTUALISATION VOLONTARIAT CONTINGENT INCENDIE 2025

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur deux éléments composant l'attribution de compensation 2025 :

- D'une part, la régularisation 2024 du coût du service instruction du droit des sols qui fait suite à la validation du rapport de la CLECT approuvant le mode de calcul de ce coût.
- D'autre part, la part variable qui concerne le contingent incendie 2025.

Pour ce qui concerne le coût du service instruction du droit des sols, calculé pour 2024 concernant notre commune celui-ci s'établit à la somme de 984.61 € correspondant à 10.7 actes x 92.02 €.

Et concernant la part variable 2025 du contingent incendie, elle s'élève à la somme de +10.36 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE les montants ci-dessus et qui seront actualisés sur l'attribution de compensation 2025.

CAMPING : TARIFS DE LA GUINGUETTE 2025

BOISSONS	PRIX HT	PRIX TTC	BOISSONS	PRIX HT	PRIX TTC
Bière pression (25cl)	2.08 €	2.50 €	Oasis Tropical (33cl)	1.90 €	2.00 €
Heineken (33cl)	2.08 €	2.50 €	Schweppes (33cl)	1.90 €	2.00 €
Bières artisanales (bouteille 33 cl)	3.33 €	4.00 €	Ice Tea (33cl)	1.90 €	2.00 €
Panaché (25 cl)	1.67 €	2.00 €	Orangina (33cl)	1.90 €	2.00 €
Pineau (8 cl)	3.33 €	4.00 €	Perrier (33cl)	1.90 €	2.00 €
Vin (rouge, rosé, blanc) au verre (10)	1.67 €	2.00 €	Diabolo	1.36 €	1.50 €
Cocktail (8 cl)	3.33 €	4.00 €	Limonade	0.95 €	1.00 €
Bouteille de vin (75 cl) rouge, blanc, rosé	6.67 €	8.00 €	Café, thé, tisane, chocolat	1.36 €	1.50 €
Whisky (4 cl)	5.00 €	6.00 €	Eau minérale (0,5l)	0.95 €	1.00 €
Ricard 3cl	3.33 €	4.00 €	Ajout sirop	0.47 €	0.50 €
Punch (10 cl)	1.67 €	2.00 €	Eau minérale au verre (25cl)	0.47 €	0.50 €
Coca (33cl)	1.90 €	2.00 €	Eau minérale (1.5 l)	1.90 €	2.00 €
Oasis orange (33cl)	1.90 €	2.00 €	Jus de fruits (verre de 25 cl) ou briquette	1.42 €	1.50 €
PETITE RESTAURATION			PETITE RESTAURATION		
Assiette de charcuterie Classique	5.45 €	6.00 €	Planche de charcuterie	9.09 €	10.00 €
Frites la part	1.65 €	2.00 €	Beignets de crevettes (3)	3.64 €	4.00 €
Tatin légumes	2.73 €	3.00 €	Salade composée 100 g	2.73 €	3.00 €
Stick mozzarella (3)	2.73 €	3.00 €	Croque-monsieur	4.55 €	5.00 €
Bouchées tomates mozzarella (3)	2.73 €	3.00 €	Onions rings (6)	1.65 €	2.00 €
Pilons de poulet (3)	4.55 €	5.00 €	Calamars (6)	2.73 €	3.00 €
Nuggets (4)	2.73 €	3.00 €	Part de pizza	4.55 €	5.00 €
GLACES	PRIX HT	PRIX TTC	GLACES	PRIX HT	PRIX TTC
Bâtonnet caramel vanille amande Milka (100 ml)	2.27 €	2.50 €	Cône chocolat pistache	1.36 €	1.50 €
Bâtonnet eco fraise (60 ml)	0.91 €	1.00 €	Barres glacées (Mars, Twix,...)	1.82 €	2.00 €
Bâtonnet eco vanille (60 ml)	0.91 €	1.00 €	Royal Fruizz orange	1.36 €	1.50 €
Cornet eco vanille chocolat (110) ml)	1.36 €	1.50 €	Magnum double caramel (8.8 cl)	2.73 €	3.00 €
Bâtonnets So Twist Oasis (90 ml)	1.82 €	2.00 €	Magnum classic (12 cl)	2.73 €	3.00 €
Bâtonnets Daim (110 ml)	2.27 €	2.50 €	Magnum blanc (12 cl)	2.73 €	3.00 €
Squeeze up Chupa Chups	1.36 €	1.50 €	Magnum double chocolat (8.8 cl)	2.73 €	3.00 €
Bâtonnet Oréo (110 ml)	2.27 €	2.50 €	Magnum amande (8.8 cl)	2.73 €	3.00 €
Cornet eco vanille fraise (110 ml)	1.36 €	1.50 €	Magnum chocolat blanc fruits rouge (8.8 cl)	2.73 €	3.00 €
Cornet eco vanille (110 ml)	1.36 €	1.50 €	Push up confetti (80 ml)	1.82 €	2.00 €
Fusée (glace à l'eau)	1.36 €	1.50 €	Sundae vanille-caramel/beurre salé/fraise/chocolat	1.82 €	2.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adopter les tarifs proposés.

PARTIE NON DÉLIBÉRATIVE : QUESTIONS DIVERSES :

****Préparation festival et saison d'été : Réunion des associations et mairie***

Présents représentés prenant part au festival : Comité des fêtes, ACCA, APE, le Barbot, Foot, Mairie

Repas : préparation semaine 26 et 28

4 juillet : APE et Barbot

11 juillet : mairie

18 juillet : Comité des fêtes

25 juillet : Amicale du Foot

1^{er} août : Mairie

8 août : ACCA

15 août : Tous

22 août : Tous

Prix du repas : 12 euros

****Course cycliste du 1^{er} juin à 14h : « Prix Antoine BARBIERI »*** organisé par la Joyeuse Pédale Lussacoise et la commune de Queaux.

****Coupure RD25A du 2 juin au 5 septembre : info***

La circulation sera réglementée sur la D25A entre la Crochatière et Biard avec un alternat de feux de chantier en vue d'entreprendre l'effacement du réseau électrique.

****Compte-rendu de la réunion avec la DDT sur l'accessibilité :***

- Accord pour la Mairie et l'église

- Ecole : faire le petit WC en PMR à l'intérieur de l'école cet été

- Bibliothèque : faire l'échange avec la garderie avant la rentrée scolaire

- Besoin d'un WC PMR extérieur pour la mairie et la Maison des Loisirs (permis en cours)

- Besoin de grillage sur les marches de la Maison du Terroir

****Vente chemins ruraux :***

ALIENATION DES CHEMINS RURAUX 2022

LIEU	ACQUEREURS	GEOMETRE	NOTAIRE	
Chemin rural Les Barbelinges	M. MASSÉ	fait	ROBINEAUD	
Chemin rural Pré de la Vergnée	M. JOYEUX	fait	ROBINEAUD	vente faite
Chemin rural à Peussot	M. MASSÉ	non fait	ROBINEAUD	
Chemin communal de la Mondie	M. et Mme CHRISTIAENS	non fait	ROBINEAUD	

ALIENATION DES CHEMINS RURAUX 2023

LIEU	ACQUEREURS	GEOMETRE	NOTAIRE	
Chemin rural de Gaudry à Crochet	M. PINCEMIN	fait	JOUBERT DE LA MOTTE	vente faite
Chemin rural La clie	M. et Mme BERRY	fait	ROBINEAUD	vente faite
Chemin rural La Chaultière	M. et Mme CARTER	en cours	ROBINEAUD	

ALIENATION DES CHEMINS RURAUX 2024 :

LIEU	ACQUEREURS	GEOMETRE	NOTAIRE	
Chemin rural La Chatre	M, Grégory MAINFROID	non fait	ROBINEAUD	
Chemin rural La Taupelle	M. et Mme CAEL	fait	ROBINEAUD	
Chemin rural de Mortaigue à la Taupelle	M. et Mme CAEL	fait	ROBINEAUD	

***Travaux Habitat de la Vienne :** Didier NIQUET présente le suivi des travaux : 3 maisons sont bien commandées. La VRD sera faite à la fin. Prévision de la fin de chantier le 1^{er} trimestre 2026.

***Application « Intramuros » :** Un nouveau service est proposé gratuitement par la CCVG : une application qui remplacerait city all. Le conseil est d'accord. A voir à quel moment nous pouvons changer.

**Plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire remercie les membres de l'assemblée,
le public présent et lève la séance à 20h00**